



Rallye découverte des ENTREPRISES de la Côte d'Emeraude

BULLETIN D'INSCRIPTION Rallye du samedi 23 mars 2019

Organisé par les Rotary clubs de Saint-Malo Dinard, Saint-Malo Jacques Cartier, Dinard Côte d'Emeraude et le Rotaract malouin

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

Numéro d'immatriculation
de votre véhicule :

(La copie de l'attestation d'assurance du véhicule doit être obligatoirement jointe au bulletin d'inscription)

Personnes vous
accompagnant :

.....

.....

Tout bulletin d'inscription ne sera définitif qu'à réception du chèque de 20€ à l'ordre de « Rotary Saint Malo Dinard » et de la copie d'attestation d'assurance du véhicule.

Merci de communiquer ce formulaire par courrier à : Rotary
Hôtel de l'Univers
Place Chateaubriand
35400 Saint-Malo

Clôture des inscriptions le 20 Mars 2019

Pour toute question, merci de nous contacter par email :
contact@rallye-entreprises-saint-malo-rotary.fr

L'inscription au Rallye vaut acceptation du règlement joint.

Règlement de participation

- **L'inscription est de 20 euros par équipage**
- **Composition de l'équipage** : 4 personnes maximum
- Assurez-vous que vous êtes bien en possession d'une pièce d'identité qui sera exigée à l'entrée de certaines « entreprises-étapes ».
- La journée du rallye s'effectuera impérativement avec le véhicule pour lequel vous avez transmis le n° d'immatriculation et l'**attestation d'assurance (obligatoire pour participer)** lors de votre inscription.
- **Cette journée implique de la part de tous** : respect des règles de sécurité et du code de la route. **Toute infraction commise au cours de cette journée sera à votre charge.**
- Vous disposerez de la journée pour vous présenter dans quatorze entreprises-étapes afin de répondre à un questionnaire et participer à un jeu.
- **Accueil : 8h30** le samedi 23 mars 2019 à l'hôtel l'Univers Place Chateaubriand à Saint-Malo, remise des enveloppes avec les feuilles de route et toutes les instructions.
- **Départ : 9h00** Esplanade Saint-Vincent (intra-muros),
- **Fin de l'épreuve : 17h00**, les entreprises étapes ne recevront plus d'équipages après 17h00, Les équipages rapportent ensuite leur feuille de route à la CCI Ile-et-Vilaine, Hôtel Consulaire, 4 avenue Louis Martin

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, l'acceptation de ce règlement autorise le Rotary à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre du rallye des entreprises. Ces photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le Rotary pour une durée illimitée, intégralement ou par extraits, notamment pour les sites internet et les publications du Rotary. Les bénéficiaires de l'autorisation s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tous les supports à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable. En conséquence de quoi, les participants reconnaissent être entièrement remplis de leurs droits et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes. Ils garantissent ne pas être liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de leur image ou de leur nom.

- Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (Loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Pour l'exercer, adressez-vous à :

Rotary club Saint-Malo Dinard
Hôtel l'Univers - Place Chateaubriand - 35400 Saint-Malo

- Lots à gagner d'une valeur autour de 2000€ et un premier lot d'une valeur autour de 1000€. Lots sous forme de bons cadeaux ou marchandises.
- Pour des raisons de sécurité et des questions d'organisation, le Rotary se réserve le droit de refuser votre inscription si le nombre limite d'équipages pouvant participer est atteint, à savoir 35 équipages.
- **La participation au Rallye découverte des entreprises entraîne obligatoirement l'acceptation du présent règlement et du respect des règles du code de la route.**